Corrigé du brevet d’histoire-géographie 2020 : Centres étrangers, groupe 1, juin 2020

Corrigé du brevet d’histoire-géographie – 3ème

Voici le corrigé du brevet d’histoire-géographie et d’enseignement moral et civique, session 2020 « Centres étrangers », juin. Chaque réponse est rédigée, et le développement construit est donné en entier comme modèle. Pour progresser, fais d’abord le sujet seul, puis repère ce qui manque dans ta copie. Ensuite, comble tes lacunes avec le programme d’histoire de 3ème.

Exercice 1 – Le camp de Ravensbrück et le système concentrationnaire nazi

Question 1

Le document 1 est un extrait d'un livre de témoignage, Ravensbrück, publié aux éditions du Seuil en 1973, soit près de trente ans après les faits. Son auteure, Germaine Tillion, est une ethnologue et résistante française. La phrase soulignée (« Arrêtée en 1942, elle est déportée le 21 octobre 1943 à Ravensbrück ») nous apprend que la police l'a arrêtée à cause de son action dans la Résistance. On l'a ensuite déportée dans ce camp. Elle écrit donc en tant que témoin direct et victime, ce qui donne de la valeur à son récit. Cependant, elle a le regard d'une prisonnière et elle écrit longtemps après.

Question 2

Les SS maintiennent l'ordre dans le camp (document 2 : casernement des SS, logement des surveillantes SS, Kommandantur, bureau du travail). Ils dirigent et surveillent le camp. Des prisonnières choisies comme auxiliaires de confiance les aident : les Blockovas, les Stubovas et les Kapos. Elles encadrent les autres prisonnières, font « la police du camp » et administrent les Blocks (document 1), en échange de privilèges (« supplément de saucisse ou de margarine »).

Question 3

Dans le document 1, Germaine Tillion écrit que « le principe du camp était de tout faire faire aux prisonnières » : assécher les marais, construire les routes, poser les fenêtres et tuyauteries, écrire les fiches, taper la correspondance, tenir la comptabilité. Elle évoque aussi les prisonnières envoyées « creuser des tranchées ». Le document 2 situe un « bureau du travail » (n° 9) et les « ateliers de l'usine Siemens » (n° 5). Ce sont des entreprises qui utilisent la main-d'œuvre des détenues.

Question 4

Les « coulisses sinistres » désignent ce qui est caché au monde extérieur : les exécutions et les « transports noirs » vers les lieux d'extermination, ainsi que la chambre à gaz construite à partir de 1944. Le document 1 mentionne les sélections que fait le directeur du bureau du travail : « à droite celles qui iraient creuser des tranchées, à gauche celles qui iraient à la chambre à gaz ». Le document 2 localise la chambre à gaz (n° 3) et le crématoire (n° 2), proches l'un de l'autre et

à l'écart des baraques des détenues. Le camp n'est donc pas seulement un lieu de travail forcé : c'est aussi un lieu où l'on tue.

Question 5

Réponse rédigée attendue. Dès 1933, les nazis ouvrent des camps de concentration (Dachau) pour enfermer les opposants politiques, puis les juifs, les Tsiganes, les homosexuels et d'autres personnes jugées indésirables. Pendant la guerre, les camps se multiplient en Europe occupée et les nazis y déportent des résistants de nombreux pays. Ravensbrück, camp de femmes, montre les violences de ce système : travail forcé et épuisant, faim, maladies et conditions de vie inhumaines, humiliations et coups.

Il y a aussi des sélections qui décident de la vie ou de la mort, des exécutions, et l'utilisation de prisonniers comme auxiliaires pour encadrer les autres (Kapos). À partir de 1944, il y a même la chambre à gaz. Le système prive les déportés de leur identité et les réduit à un numéro. Les camps d'extermination (Auschwitz-Birkenau, Treblinka, Sobibor…) ont une fonction particulière : y assassiner les juifs d'Europe (génocide, ou Shoah) et les Tsiganes. Les armées alliées libèrent les camps en 1945 et révèlent l'ampleur de ces crimes.

Exercice 2 – Aménager le territoire ; repères géographiques

1 – Développement construit : les aménagements des territoires français

Ce que le correcteur attend : un ou deux exemples étudiés en classe, et une explication de pourquoi on aménage (réduire les inégalités, désenclaver, rendre les territoires attractifs). Il attend aussi des acteurs (État, régions, communes, Union européenne, entreprises), des exemples précis d'aménagements et une ouverture sur les limites. Texte modèle :

Les territoires français sont inégaux. Certains sont bien équipés et attractifs, d'autres sont isolés ou en difficulté. L'aménagement du territoire consiste à équiper et organiser l'espace pour répondre à ces inégalités. Pourquoi et comment la France aménage-t-elle ses territoires ?

Pourquoi aménager

On aménage d'abord pour réduire les inégalités et désenclaver : permettre à chacun d'accéder aux transports, à l'éducation, à la santé, aux services, au numérique. On aménage aussi pour rendre les territoires attractifs et favoriser leur développement économique, et pour s'adapter aux enjeux de l'environnement. Les territoires ultramarins, éloignés de la métropole, ont des besoins spécifiques, comme l'allongement de la piste de l'aéroport de Mayotte pour accueillir de gros porteurs.

Les acteurs

Plusieurs acteurs interviennent. L'État définit les grandes orientations et finance les grands projets. Les collectivités (régions, départements, communes) aménagent à l'échelle locale. L'Union européenne apporte des aides (FEDER), et les entreprises, les associations et les habitants participent aussi.

Les aménagements

Ensemble, ils réalisent des aménagements de natures variées. Pour les réseaux de transports,

le TGV relie les grandes villes. Sa première ligne ouvre entre Paris et Lyon en 1981. Les autoroutes, les aéroports et les ports facilitent aussi les échanges. Pour le numérique, le déploiement de la fibre réduit la fracture numérique. En région parisienne, le projet du Grand Paris Express crée des lignes de métro automatique en rocade. Elles relient les banlieues entre elles, sans passer par le centre.

Les effets et les limites

Ces aménagements ont des effets positifs : plus de mobilité, de dynamisme économique et de services. Mais ils ont un coût et peuvent avoir des conséquences sur l'environnement (consommation d'espace, pollution). L'aménagement durable cherche donc à concilier développement, justice territoriale et protection de l'environnement.

2 – Carte en annexe

a. Aires urbaines : nommer deux des points de la carte, à côté du point correspondant. Choix possibles : Lille (point du nord), Strasbourg (point de l'est), Paris, Rouen, Nantes, Bordeaux, Toulouse, Lyon, Marseille, Montpellier, Nice.

b. Massif montagneux au choix : les Alpes (à l'est), les Pyrénées (au sud-ouest), le Massif central (au centre), le Jura, les Vosges (au nord-est) ou la Corse (carton).

c. Plus grande aire urbaine : Paris, à entourer (point situé au nord-centre de la carte, sur la Seine).

d. Légende : le point noir signifie « aires urbaines » (principales aires urbaines). L'aplat gris signifie « massifs montagneux » et le trait gris « principaux fleuves » (Seine, Loire, Garonne, Rhône). Pour « la plus grande aire urbaine », on crée un figuré : un cercle autour de Paris.

e. Questions sous la légende : 1) L'aire urbaine située sur le Rhône est Lyon. 2) Le massif montagneux situé à la frontière franco-espagnole est les Pyrénées.

Exercice 3 – Respecter autrui : le collectif #Jesuislà

Question 1

Les « haters » écrivent des commentaires haineux sur les réseaux sociaux (insultes, moqueries, propos discriminatoires). Les « trolls » provoquent des attaques contre d'autres internautes lors des discussions en ligne. Ainsi, les uns et les autres alimentent la cyber-violence.

Question 2

Le collectif #Jesuislà, groupe Facebook créé en France mi-janvier 2019 sur le modèle suédois #Jagärhär, lutte contre les fake news et les commentaires haineux. Il ne répond pas directement aux haters ou aux trolls : il laisse le maximum de commentaires et de messages positifs sous les articles. Comme Facebook fait remonter les commentaires les plus likés, les messages positifs deviennent plus visibles et influencent l'avis des internautes. Les membres font une veille quotidienne et agissent de façon concertée.

Question 3

Les internautes se mobilisent sur les sujets qui génèrent habituellement des messages de haine, comme l'immigration ou le sexisme, ainsi que contre les fausses informations.

Question 4

Réponse rédigée attendue. Les membres du collectif défendent les valeurs de la République. La liberté : ils utilisent leur liberté d'expression de façon responsable, sans insulter, en répondant aux discours haineux par des propos positifs. L'égalité : ils combattent les discriminations et les propos qui visent des personnes à cause de leur origine ou de leur sexe (immigration, sexisme), et défendent l'égale dignité de chacun.

La fraternité : ils font preuve de solidarité envers les victimes de harcèlement en ligne. Ils s'engagent aussi pour la vérité, en combattant les fausses informations qui nourrissent la haine, et ils participent au débat public de façon citoyenne. Ils rappellent enfin que les réseaux sociaux ne sont pas une zone de non-droit. La loi punit les injures et les propos haineux, et le respect d'autrui y est la règle comme dans la vie réelle.

Conseils pour le jour J

- Pour présenter un document, donnez la nature, l'auteur, la date, le contexte, puis ce que la phrase soulignée apprend sur lui.
- Croisez toujours les deux documents quand la question le demande : un élément du texte et un élément du plan.
- Dans le développement construit, annoncez les raisons d'aménager, citez les acteurs, puis donnez deux exemples précis d'aménagements.
- Sur la carte, écrivez les noms lisiblement à côté des points, et complétez entièrement la légende, y compris les figurés demandés.
- En EMC, associez chaque action du document à une valeur de la devise : liberté, égalité, fraternité.